



## FRANCE

## Redoublement : Blanquer joue le retour en arrière

Un projet de décret redonne un rôle décisif aux enseignants. La mesure devrait, toutefois, rester exceptionnelle

**B**lanquer, l'«anti Vallaud-Belkacem»? Le surnom s'est quasi imposé sur les réseaux sociaux tant, d'une annonce à l'autre, des rythmes scolaires au collège réformé, l'actuel ministre de l'éducation peut donner le sentiment de revenir en arrière. Rien d'étonnant à ce que son projet de décret sur le redoublement divulgué dans les médias, mardi soir 28 novembre, soit aussi interprété en ce sens. Dans un pays comme la France où entre un quart et un cinquième des élèves a déjà redoublé au moins une fois, le sujet, miroir des difficultés sur lesquelles notre école bute, divise l'opinion.

Pas de «*changement radical de cap dans l'approche Blanquer*», reconnaissent pourtant les syndicats d'enseignants à qui le texte a été présenté, mercredi, avant d'être discuté, mi-décembre, en Conseil supérieur de l'éducation.

«*Le redoublement était devenu très très très exceptionnel sous la gauche, il sera exceptionnel sous ce gouvernement-ci*», résume, avec une pointe d'ironie, Franquette Popineau, porte-parole du Snuipp-FSU, syndicat majoritaire à l'école primaire.

Dans la foulée de son installation rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer avait affirmé vouloir «*autoriser à nouveau*» le redoublement mais «*dans des cas qui doivent rester rares*». «*Il y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant les retards*», expliquait-il le 8 juin dans le *Parisien*. Sa prédécesseure Najat Vallaud-Belkacem, par voie de décret également - du 18 novembre 2014 - avait réduit le recours au redoublement à deux cas de figure. Soit pour «*pallier une période de rupture des apprentissages scolaires*» - absence liée à la maladie, deuil, déscolarisation...

Soit dans les classes dites paliers (la troisième et la seconde) lorsque la décision définitive d'orientation ne convient ni à l'élève ni à ses parents.

Le projet Blanquer redonne la main à l'équipe pédagogique: «*Le conseil de classe pourra alerter en cours d'année sur un risque de redoublement, indique le texte; il proposera un accompagnement à l'élève (stage, tutorat), et, in fine, [pourra] décider d'un redoublement en fin d'année*». Cet accompagnement, déjà au cœur du décret de 2014, est rarement mis en place faute de moyens, disent les enseignants. Retour en arrière? «*On ne change pas la loi d'orientation sur l'école de 2013 qui a gravé dans le marbre le caractère exceptionnel du redoublement*, réagit Claire Guéville, du SNES-FSU, syndicat majoritaire dans les collèges et lycées. *Mais le point de départ de la décision, face à un élève en difficulté, revient de nouveau à l'établissement*», souligne cette syndicaliste, en rappelant que depuis deux ans, la «*case redoublement*» avait tout simplement disparu des «*fiches dialogue*» qui circulent entre enseignants et familles.

La «*symbolique*» est forte, reconnaissent les spécialistes de l'école. «*Voilà un signal du gouvernement pour attester de sa volonté de rétablir l'autorité des savoirs et l'autorité du maître*, analyse Claire Krepper, du SE-UNSA. *Un geste politique laissant entendre qu'il y avait du laxisme avant.*» Mais si, dans les faits, le maintien d'un élève dans une classe redevient possible

## Une mission renforcée pour l'après-bac

Le projet de décret qui devra être soumis au vote, consultatif, du Conseil supérieur de l'éducation le 14 décembre ne porte pas que sur le redoublement: il entend aussi renforcer la mission des enseignants en matière d'orientation post-bac. Selon ce texte, le conseil de classe se prononcera désormais sur chacun des vœux des élèves vers l'enseignement supérieur. Ce qui permettra «*d'éclairer le chef d'établissement*», qui émettra un «*avis*» sur chacun des «*vœux de poursuite d'études de l'élève*», peut-on y lire. Jusqu'ici, le conseil de classe donnait son avis principalement sur les vœux des lycéens en direction des filières sélectives, comme les BTS. Une évolution conforme à la réforme - en cours - sur l'accès à l'université, mais dont le calendrier étonne les syndicats: «*Le ministère de l'éducation anticipe le plan étudiant qui, à ce jour, n'en est encore qu'au stade du projet*», souligne Claire Guéville.



## « Les alternatives au redoublement, validées par la recherche, sont nombreuses »

NATHALIE MONS

sociologue

dès lors qu'il n'est pas jugé à niveau - « avec le risque d'une pression scolaire accrue », déplore la fédération de parents FCPE -, peu d'enseignants s'attendent à voir le taux de redoublement s'envoler. La France, qui compte parmi les cinq pays de l'OCDE à y avoir le plus recours, a multiplié les efforts, ces dernières années, pour infléchir les pratiques : en classe de 3e, seuls 3 % des élèves ont redoublé en 2015, contre 6 % dix ans plus tôt. En 6e, les redoublants sont passés de 7 % à 1,5 % en dix ans. Un mouvement de baisse initié bien avant le quinquennat de François Hollande : la loi Jospin de 1989 en parlait déjà.

Le redoublement a beau conserver des soutiens parmi les familles et les enseignants, il s'impose de moins en moins comme une réponse pédagogique valable : trois décennies de recherche ont convaincu une frange de la communauté éducative de ses conséquences pour le moins discutables - hormis peut-être en classe de terminale, après un échec au baccalauréat. Pas d'effet à long terme sur les performances, un effet négatif

sur les trajectoires scolaires et sur l'estime de soi... le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) s'était attelé à décrypter le sujet, en 2015, lui consacrant sa première « conférence de consensus » et trois volumineux rapports. « *Le recul du redoublement doit passer prioritairement par la mise en place de dispositifs d'aide à la difficulté scolaire au cœur de la classe* », avançait cette instance installée par la gauche.

### Enseignement coopératif

A-t-elle inspiré ce ministre qui assure placer la recherche en éducation au cœur de sa réflexion ? Sollicité, son cabinet n'a pas répondu à nos questions. « *Les alternatives au redoublement, validées par la recherche, sont nombreuses*, rappelle la sociologue Nathalie Mons, présidente du CNESEO ; *c'est sur elles que misent les pays en tête du classement PISA* ». Des approches pédagogiques visant un suivi plus individualisé des élèves en Finlande ; l'enseignement coopératif et le tutorat entre élèves au Japon ; le système du « *looping* » qui permet à un enseignant de suivre plusieurs années un même groupe d'élèves, ou les « *écoles d'été* » dans certains Etats australiens ou américains... Ces alternatives, c'est précisément « *là où le bât blesse en France* », disent les syndicats : « *Sans moyens supplémentaires, sans formation ni temps, parler d'accompagnement relève du coup de com* ». Il semble pourtant que la clé soit là. ■

MATTEA BATTAGLIA

## LES CHIFFRES

### 22 %

#### de redoublants

c'est la part des élèves français de 15 ans déclarant en 2015 avoir redoublé au moins une fois, contre 38% un peu plus de dix ans plus tôt, selon l'OCDE. Les disparités restent fortes selon les voies : 57% des élèves sont en retard en seconde professionnelle, 20% en seconde générale et technologique.

### 2 MILLIARDS

#### pour les redoublements

c'est l'estimation, en euros, généralement avancée, la moitié de cette somme à l'école primaire et au collège, l'autre moitié au lycée.

### 80 %

#### des élèves le voient comme une seconde chance

Selon une enquête du Cnesco sur plus de 5 000 collégiens et lycéens fin 2014, la majorité voyait positivement le redoublement. C'était surtout le cas parmi les lycéens, les filles et les « bons élèves ». 69% se disaient plutôt ou tout à fait défavorables à sa suppression.